

CERT

Bourse de Tunis

RFC 2350

Version 1.0 – 29-01-2026

1. Préambule

1.1. A propos de ce document

Ce document est une présentation du CERT Bourse selon RFC 2350

1.2. Identification du document

- Titre : RFC 2350 du CSIRT Bourse de Tunis
- Version : 1.0, mise à jour le 26/01/2026
- TLP Level : TLP : CLEAR
- Durée de validité : Ce document constitue la dernière version à jour

1.3. Disponibilité du document

Ce document est téléchargeable depuis le site web du CERT Bourse

http://www.cert-bourse.tn/fr/RFC2350_CERT-Bourse_vf.pdf

2. Informations de contact

2.1. Nom :

- CERT Bourse de Tunis
- Nom court : CERT-Bourse

2.2. Adresse :

34, Avenue de la Bourse – Les berges du LAC II, 1053 Tunis.

2.3. Fuseau horaire :

UTC +1

2.4. Contact

- Numéros de téléphone : (+216) 70 011 903
- Email : cert@bvmt.com.tn
- Site Web: www.cert-bourse.tn

2.5. Clé publique et informations liées au chiffrement :

Le CERT Bourse utilise une clé publique PGP avec les caractéristiques suivantes :

- Identifiant utilisateur : cert@bvmt.com.tn
- Identifiant de la clé : 18D6 6EE2 E4EE 629B
- Empreinte : *****
- La clé PGP publique est disponible à cette adresse :
<http://www.cert-bourse.tn/cle-pgp.asc>

La clé doit être utilisée chaque fois que des informations doivent être envoyées au CERT Bourse de manière sécurisée.

2.6. Composition de l'équipe

Pour des raisons de confidentialité, la liste des membres de l'équipe n'est pas publiquement diffusée. Plus d'informations sont disponibles sur demande auprès du CERT Bourse.

3. Charte

3.1. Mission

Le CERT Bourse a pour mission de prévenir, analyser et coordonner la gestion de tout incident ou menace de cybersécurité susceptible d'affecter les activités de la Bourse de Tunis ainsi que celles des entités bénéficiaires ou adhérentes.

3.2. Périmètre

Le CERT Bourse mène sa mission selon deux axes :

- Support à l'équipes des systèmes d'information de la Bourse de Tunis
- Support aux adhérents au CERT Bourse (entreprises, sociétés ou entités qui signataires d'une convention d'adhésion)

Le support peut porter sur :

- La gestion des incidents, l'investigation numérique et la réponse aux incidents (DFIR)
- La gestion des cyber-crisis
- La veille générale
- La sensibilisation et la formation, les recommandations, etc.

3.3. Parrainage et affiliation

Le CERT Bourse est affilié à la Bourse de Tunis

3.4. Autorité

Le CERT Bourse réalise ses activités sous l'autorité du Directeur Général de la Bourse de Tunis.

4. Politique

4.1. Types d'incidents et niveau de support

Le CERT Bourse traitera tout incident de sécurité relevant de son périmètre de mission.

Le niveau de support du CERT Bourse sera ajusté afin de fournir une réponse adaptée à toute menace, vulnérabilité ou analyse d'incident (évaluation, impact, remédiation).

Le CSIRT-SC s'engagera, dans la mesure du raisonnable, à fournir une réponse le jour ouvré même pendant les heures de travail, ou au plus tard le jour ouvrable suivant.

4.2. Coopération, interaction et partage d'information

Les informations relatives à un incident telles que le nom de la structure et les détails techniques ne sont ni publiées, ni partagées sans l'accord du bénéficiaire.

Le CSIRT Bourse peut être amené à communiquer des informations à d'autres CSIRT ou au CERT de l'ANCS. De la même manière, des informations pourront être partagées à un CSIRT sectoriel (santé, Défense...).

La communication externe respecte les niveaux de confidentialité définis par le protocole TLP (Traffic Light Protocol, version 2.0), tel que défini par le FIRST (<https://first.org/tlp/>).

5. Services

Le CERT de la Bourse de Tunis fournit des services liés aux aspects suivants :

- Veille technologies, veille sur les menaces, threat intelligence
- Sensibilisation, formation, recommandations et partage de renseignement
- Réponse aux incidents, investigations forensiques et gestion de crise

Certains services sont proactifs, d'autres sont réactifs.

5.1. Services proactifs

- Veille technique
- Renseignement sur les menaces et indicateurs de compromission (IoC)
- Évaluation des vulnérabilités, analyse et notification
- Sensibilisation et formation
- Recommandations
- Forensique et préservation des preuves
- Organisation d'exercices de cybersécurité
- Communication générale sur la cybersécurité
- Partage d'informations (CERT/CSIRT) et ateliers

5.2. Services réactifs

- Évaluation des menaces
- Analyse des alertes et support au SOC
- Évaluation des incidents basée sur l'analyse initiale (triage)
- Coordination des incidents (priorisation, traçabilité, notification, suivi)
- Support à la résolution des incidents, à la remédiation et au rétablissement
- Point de contact unique
- Support à la gestion des cyber-crisis

6. Formulaire de déclaration d'un incident

Le CERT Bourse de Tunis n'a pas développé de formulaire spécifique pour la déclaration d'un incident. Pour déclarer un incident, nous encourageons les adhérents à transmettre un email comportant les informations suivantes :

- Contact détaillé (nom, email, numéro de téléphone)
- Date de l'incident
- Description générale de l'incident (résumé),
- Les données techniques pertinentes (captures écrans, pièces jointes ...)

Les données sensibles peuvent être libellées comme telles et crypté via la clé PGP du CERT

7. Décharge de responsabilité et droit intellectuels

Le CERT Bourse prendra toutes les précautions nécessaires et appliquera ses meilleures compétences et efforts dans la fourniture de ses services. Toutefois, le CERT Bourse décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou de dommages résultant de l'utilisation des informations fournies.

Les services du CERT Bourse ne sont pas conçus pour traiter l'ensemble des aspects de qualité, de sécurité, de performance ou de condition de tout produit, matériel, service, système ou processus.

Le CERT Bourse et la Bourse de Tunis excluent expressément toute garantie, condition ou autre terme implicite prévu par la loi (y compris, sans s'y limiter, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier).

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, documents, graphiques, tableaux, photographies ou tout autre matériel (quel que soit le support) produits par le CERT Bourse dans le cadre de ses services, y compris les droits sur les concepts, idées et inventions susceptibles d'en découler, appartiennent à la Bourse de Tunis.